



Démarche d'expérimentation de projets de gestion urbaine de site

**PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE
MAISON DE L'HABITANT
25 JANVIER 2011**

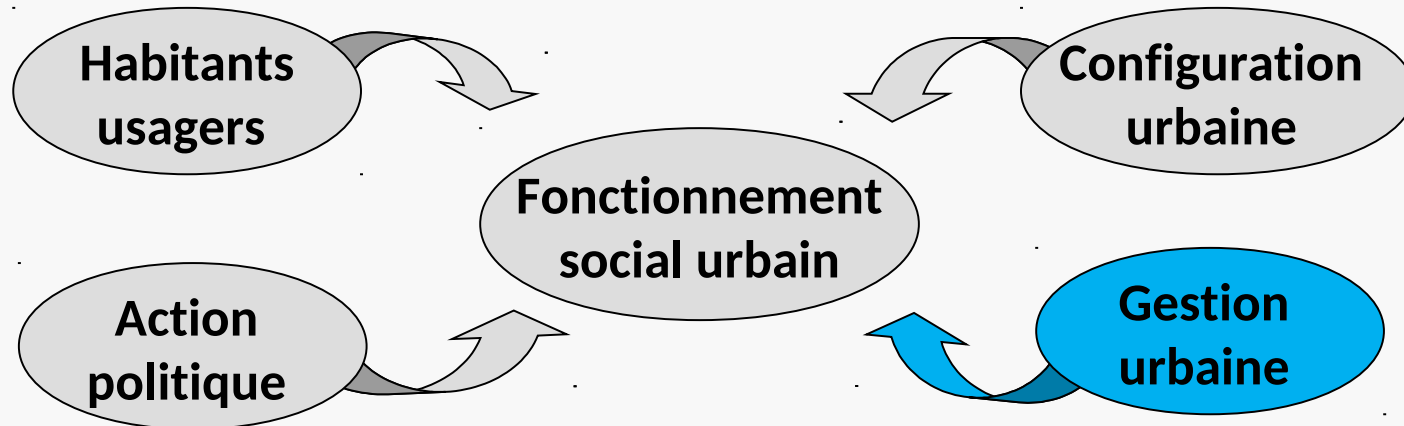
Sommaire



1. Notre approche (CSTB) de la GUP
2. Pourquoi une expérimentation ?
3. Finalités de la démarche PGUS
4. Dispositif de pilotage
5. Choix des sites
6. Déroulement de la démarche

Gestion urbaine et fonctionnement social urbain

3



- La gestion urbaine contribue :
 - à l'appropriation de l'habitat et du cadre de vie par les habitants
 - à la réduction des tensions sociales sur un territoire
 - au développement de la citoyenneté

Notre approche de la gestion urbaine



- Le fonctionnement social urbain se joue d'abord à de petites échelles qui plaident pour une approche territorialement ciblée de la GUP
- La gestion urbaine ne doit pas être limitée aux prestations quotidiennes d'entretien maintenance et à l'espace public
- L'efficacité de la gestion urbaine est conditionnée par la capacité des organisations gestionnaires à adapter et articuler leurs interventions aux enjeux territoriaux

Pourquoi une expérimentation ?

5

- Accord des partenaires (Ville, Métro et CSTB) pour expérimenter (= adapter, tâtonner, tester) une démarche de gestion urbaine :
- inspirée de la méthode « projet de gestion de site » expérimentée avec les bailleurs sociaux pour améliorer leur gestion résidentielle
- qui s'inscrit dans le programme de R & D du CSTB sur la « ville durable » qui vise
 - des méthodes et des outils pour le développement urbain durable ,
 - l'intégration des approches sociologique et physiques (air, éclairage, bruit) sur la ville

Les finalités de la démarche GUSP

6

- Donner plus de sens et de dynamique à la démarche GUP engagée par la ville,
- Développer le rôle des antennes dans la GUP (« cheville ouvrière »)
- Renforcer la coopération entre les services de la ville et avec les partenaires de la GUP,
- Améliorer de façon concrète le fonctionnement social urbain sur quelques sites de la ville et , se faisant, répondre aux attentes des habitants sur ces territoires.

Le dispositif de conduite des projets

Le COMITE DE PILOTAGE =

- présidé par l'élu en charge de la GUP
- avec les élus et les directeurs de la ville les + concernés par les projets

Choix des sites
Validation
Evaluation des projets

Un CHEF DE PROJET par site =
le responsable de l'antenne de secteur

Animation de l'équipe projet
Reporting du projet au Copil

Une EQUIPE-PROJET par site =
-le technicien espace public de l'antenne
-l'agent de proximité de l'antenne
-les intervenants de la gestion du site (services municipaux + bailleurs...)

Elaboration du projet
Mise en œuvre du projet
Préparation des évaluations

Les ajustements du dispositif projet

8

Pouvoir limité du COMITE DE PILOTAGE :

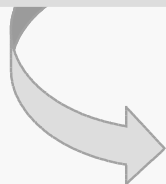
- sur le financement des projets (volet aménagement)
- sur la mobilisation des services



Ajustement pour conforter les projets : présentation à la DGS des esquisses de plan d'actions (avant plan d'actions final)

Le statut du COMITE DE PILOTAGE :

- Instance supplémentaire dans le dispositif GUP
- Présence variable des élus



Intégration du Comité de pilotage au dispositif de droit commun de la gestion urbaine : coordination des élus de secteur

Le choix des sites



- Deux propositions présentées au Comité de pilotage par les chefs de projet à partir d'échanges au sein des futures équipes projet de secteur (antennes de la DAT et intervenants de la DEP)
- Arbitrage du comité de pilotage sur des sites très différents (configuration urbaine, intensité et nature des problèmes)

Secteur	Site	Problèmes
Secteur 1	Un cœur d'îlot avec des voiries de desserte et des circulations piétonnes	Plaintes des riverains (pbs de qualité des espaces, de stationnement)
Secteur 2	Une partie de la zone piétonne du centre historique	Bruits, nuisances diverses dues à la fréquentation
Secteur 3	Un îlot de construction neuve qui jouxte le quartier Mistral (en PRU)	Accueil , insertion des nouveaux habitants sur un nouveau quartier
Secteur 4	Un square urbain, bordé d'immeubles de logements sociaux	Plaintes des riverains (bruits, rodéos, insécurité)
Secteur 5	Un ensemble de trois placettes au cœur d'une cité HBM (Bonnevay)	Des espaces difficiles à gérer à côté d'une future opération de RU
Secteur 6	Un tronçon de la galerie de l'Arlequin sur le quartier de la Villeneuve	Jets par les fenêtres, nuisances et difficultés de gestion

Le déroulement de la démarche



- Etape 1 / Lancement de la démarche : mai \Rightarrow juillet 2009
- Etape 2 / Elaboration des projets
 - diagnostic /orientations des projets : sept.09 \Rightarrow juin 2010
 - plan d'actions : novembre 2009 \Rightarrow mars 2011
- Etape 3 / Mise en œuvre des projets : pour les premiers , depuis septembre 2010
- Etape 4 / Evaluation des projets : à partir septembre 2010